La Ville de Langres

Recrute par contrat

UN ANIMATEUR (H/F)

Cadre d'emplois des adjoints d'animation

Poste à pourvoir le 17 février 2024

Sous la responsabilité du chef de service du centre social, l'animateur assure l'accueil des enfants, adolescents et familles pendant les vacances scolaires.
Sa mission principale est de proposer et de mettre en œuvre des activités d'animation.

MISSIONS :

- Accueillir les enfants, adolescents et familles
- Planifier et organiser des temps d'activités
- Animer des projets d'activités de loisirs
- Appliquer et contrôler les règles de sécurité
- Assurer le dialogue et l'accueil des familles
- Contribuer à l'évaluation des projets d'activités

PROFIL :

- BAFA exigé
- Bonnes connaissances des règles relatives à l'accueil des enfants
- Maîtrise des techniques d'animation et d'encadrement
- Ponctualité exigée, capacité d'organisation et discrétion professionnelle
- Grande disponibilité et capacité d'adaptation
- Savoir travailler en équipe et être solidaire des décisions prises
- Joueur, dynamique, motivé, tolérant, sens de l'écoute, créativité
- Empathie et capacité à accueillir différents types de public
- Permis B obligatoire et conduite de minibus exigée

CONDITIONS D'EXERCICE DU POSTE :

- Recrutement par contrat
- Recrutement dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation
- Poste à temps complet
- Rémunération statutaire, régime indemnitaire mensuel, titres restaurant, COS

Renseignements auprès du centre social, Mme Cindy OUKA au 03 25 86 86 79
ou du service des ressources humaines
03.25.87.77.77

Adressez votre candidature (CV + lettre de motivation) par mail à l'adresse rh@langres.fr
au plus tard le 9 février 2024

Dans le cadre de la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous êtes informés de l'enregistrement de vos données personnelles communiquées dans le cadre de votre candidature. A tout moment, vous pouvez en solliciter la suppression ou la rectification. Plus d'informations sur la protection des données individuelles : https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees